

Canton de LAVARDAC

**MAIRIE DE POMPIEY**  
 29, Route de Xaintrailles  
 47230 POMPIEY

Arrondissement de NÉRAC

Tel : 05.53.65.53.73

e . mail : [commune@mairiepompiey.fr](mailto:commune@mairiepompiey.fr)

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8H / 12H -14H / 18H -- Mardi : 14H / 19H -- Mercredi : 14H / 18H -- Jeudi : 8H / 12H -14H / 18H -- Vendredi : 14H / 18H

## COMpte Rendu N° 6

### Conseil Municipal Du Vendredi 4 Juin 2021

Nombre de Conseillers en Exercice : 10Présents : 7Votants : 7 + 1pouvoirsPouvoirs : 1Absents : 2Date de la Convocation : le 31 Mai 2021Secrétaire de Séance : Monsieur VICINI JoëlOuverture de Séance : 21h40PRESENTS : M. SUAREZ Jean-Pierre, MaireM. ANTONIAZZI Jean-Claude, M. JANCOVEK David, M. VICINI Joël, Adjoint,  
M. PASQUALI Éric, M. LARRUE Ludovic, Mme SAUBOUA Isabelle - ConseillersPOUVOIRS : de Monsieur ZAÏA René, à Monsieur JANCOVEK DavidEXCUSE : ///ABSENT : Madame RODRIGUEZ Sandra, Madame FLEURY Jocelyne

\*\*\*\*\*

20H30 - Présentation des candidats aux prochaines élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021

\*\*\*\*\*

Ouverture de Séance : 21h40Délibération n° 022/2021 du 4 Juin 2021 -Objet : « Travaux de rénovation de l'éclairage public - LED »

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée l'exposé présenté par Territoire d'énergie, lors du précédent conseil municipal, concernant la rénovation de l'éclairage public et pose de LED.

Un devis avait été présenté aux élus afin de réfléchir sur ce prochain programme de travaux.

Mention est faite pour conserver en éclairage 100% certains points stratégiques de la commune, tel que les points - 304, la D 665 à « Coupard », l'emplacement des trois points lumineux de la Mairie, le point 404, 101 et 115. Les autres points de la commune, moins dangereux, auront une capacité d'éclairage réduite suivant certaines heures.

**Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres présents, décident à l'unanimité**

- **D'accepter** la rénovation de l'éclairage public de la commune et de faire poser des ampoules LED
- **D'accepter** le devis présenté pour un montant de contribution communale de 56,34 % du montant HT soit 10 064,27 €
- **D'accepter** les modalités de règlement proposé par Territoire d'Énergie pour une contribution en fonctionnement sur 5 exercices,
- **D'autoriser** le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération de rénovation.

Fait et délibéré que de dessus, le, jour, mois et an pour copie conforme  
 Jean-Pierre SUAREZ, Maire

\*\*\*\*\*

QUESTIONS DIVERSES :

\* point sur l'organisation des élections des 20 et 21 juin 2021.

\*\*\*\*\*

Levée de séance : 22h05